



[CLN]

Référentiel collège ou lycée numérique

Document de référence pour aider au pilotage d'un établissement dans sa dimension numérique

DGESCO

Ministère de l'Éducation nationale

De la jeunesse et de la vie associative

Novembre 2010

Sommaire

Introduction.....	3
Comment utiliser ce document.....	4
2.1 Avertissement.....	4
2.2 Méthode proposée.....	4
Questionnaire.....	5
3.1 Eléments de référence.....	5
3.2 Obligations réglementaire.....	5
3.3 Pilotage et organisation	7
3.3.1 Mise en place des structures nécessaires.....	7
3.3.2 Mise en place d'une organisation adaptée.....	7
3.3.3 Evaluation des pratiques numériques.....	7
3.3.4 Administration des services et gestion des ressources numériques	7
3.4 Assistance technique.....	8
3.4.1 Maintien en condition opérationnelle du réseau pédagogique et des services numériques.....	8
3.4.2 Service de maintenance des matériels et des réseaux	8
3.5 Accompagnement pédagogique.....	8
3.5.1 Service d'aide et de conseil pour le développement des usages du numérique	8
3.5.2 L'établissement favorise, accompagne et valorise les pratiques numériques des personnels.....	8
3.6 Les usages.....	9
3.6.1 L'enseignant utilise des outils et services numériques dans sa classe.....	10
3.6.2 Les élèves utilisent des outils et services numériques dans leur classe avec leur enseignant.....	11
3.6.3 Les enseignants et les élèves utilisent des outils et services numériques pour le travail scolaire hors du temps de classe.....	12

3.6.4 Les acteurs du système éducatif s'informent et échangent via des outils et services numériques.....	14
Annexe :	15
4.1 Exemple 1 : le profil de l'établissement.....	15
4.2 Exemple 2 : la mesure des progrès.....	17

Introduction

Chaque établissement scolaire souhaite tirer le meilleur parti des potentialités offertes par le numérique, notamment pour la formation des élèves. Cela nécessite de disposer d'infrastructures, d'équipements et de services, mais aussi d'une organisation adaptée.

Ce document vise à aider l'établissement à établir un diagnostic sur la place du numérique dans ses activités pédagogiques.

Le référentiel proposé doit être complété dans sa version numérique sous la direction du chef d'établissement.

L'utilisation de ce référentiel conduit l'établissement, à partir des usages réels constatés, à s'interroger sur les usages potentiels et les améliorations qu'il peut apporter à son organisation pour les mettre en oeuvre.

Le référentiel est structuré en sept parties. Les trois premières sont des dispositifs structurels : pilotage, assistance technique et accompagnement pédagogiques. On définit ensuite quatre domaines d'usage. Pour chaque domaine, en partant d'indications d'usage effectif, on mettra en regard les ressources, équipements et infrastructures pour faire apparaître un état des lieux par domaine d'usage. C'est par une analyse de ce contexte que l'établissement pourra identifier les points forts et les points faibles et mettre en place les actions adaptées à sa situation.



Comment utiliser ce document

2.1 Avertissement

Ce document est un outil de travail proposé aux équipes qui souhaitent s'engager dans une démarche qualitative sur la place du numérique dans leur établissement.

Ce n'est pas un outil d'enquête visant à faire des statistiques au niveau local ou national. L'établissement pourra s'il le souhaite communiquer tout ou partie des progrès mesurés avec ce référentiel en fonction de ses choix : à l'ensemble des personnels de l'établissement, à l'inspection académique, au rectorat, aux collectivités territoriales, aux élèves et à leurs parents, au grand public.

Ce document ne fixe pas d'objectifs à atteindre en dehors des obligations faites à tous (voir 3.2) : c'est à chaque établissement de fixer ses objectifs et de définir ses actions en fonction de ses spécificités.

2.2 Méthode proposée.

Ce référentiel n'est utile que s'il prend sa place dans un dispositif visant à améliorer les usages pédagogiques du numérique dans l'établissement.

Voici un exemple de mise en œuvre possible.

- Un groupe de pilotage est constitué. Il peut s'agir du conseil pédagogique ou d'une autre instance propre élargie à l'ensemble des utilisateurs y compris les élèves, parents d'élèves.
- Ce groupe définit les moyens de renseigner les items du référentiel en se basant sur les outils existants (planning de réservation, occupations des salles informatisées...) et en créant éventuellement d'autres (questionnaire à destination des élèves, à destination des enseignants). Le travail peut être réparti entre les différents membres pour impliquer l'ensemble des acteurs.
- Un premier état des lieux est fait à partir du référentiel.
- A partir de ce constat, le groupe décide de ses objectifs, définit ses actions et son calendrier et fixe la date de la prochaine évaluation en vue d'estimer les progrès.
- Les actions sont mises en œuvre. Des points d'étapes peuvent s'avérer nécessaires.
- A échéance : le référentiel est à nouveau utilisé et on mesure les progrès réalisés.

- A partir de l'analyse de ces progrès, le groupe décide du contenu de la nouvelle campagne d'action. Il peut décider de communiquer sur les progrès mesurés.

Questionnaire.

3.1 Eléments de référence.

Nombre d'élèves :

Nombre de divisions :

Nombre d'enseignants :

Nombre de salles d'enseignement utilisées :

Nombre de familles :

Date :

3.2 Obligations réglementaire.

La liste non exhaustive des items évoqués ci-après permet d'attirer l'attention de l'équipe de direction sur les droits et obligations en matière de numérique dans un établissement scolaire.

Protection des élèves et notamment des mineurs, Protection des mineurs contre les contenus sectaires, violents ou pornographiques (Article 227-24 du Code pénal)

Protection des données nominatives, loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Protection des droits de propriété intellectuelle et notamment l'utilisation de logiciels sans autorisation, Code de la propriété intellectuelle

Confiance dans l'économie numérique et notamment la mise à disposition de contenus (hébergement) Loi 2004-575 du 21 juin 2004

Protection du Système d'Information, articles 323-1 à 323-3-1 du Code pénal

Secret des correspondances, article 226-15 du Code pénal

Responsabilité en matière de transmission des informations, articles 227-23 et 227-24 du Code pénal

- L'établissement respecte la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Modifié par Loi n°2004-801 du 6 août 2004.

Usage de l'internet dans le cadre pédagogique et protection des mineurs. Circulaire n'2004-035 DU 18-2-2004

- L'établissement dispose d'un dispositif de filtrage de l'accès à Internet

- Les conditions d'utilisation des outils et services numériques sont précisées dans une charte annexée au règlement intérieur.
- Un dispositif de suivi et d'accompagnement de la mise en œuvre de ces mesures est prévu

3.3 Pilotage et organisation

3.3.1 Mise en place des structures nécessaires

- Il existe une commission ou un comité de pilotage du projet établissement numérique, ce groupe est actif.
- Le référent pour les usages pédagogiques numériques a une lettre de mission. Il est reconnu dans sa tâche.
- Le numérique est intégré au projet d'établissement.

3.3.2 Mise en place d'une organisation adaptée

- L'établissement a mis en place une politique de communication numérique.
- La réservation de matériels et de salles se fait par un service numérique accessible dans et hors de l'établissement.
- L'établissement a mis en place une ou plusieurs actions pour prendre en compte l'équipement des familles.

3.3.3 Evaluation des pratiques numériques

- L'établissement mesure le taux d'utilisation des équipements et des services numériques.
- L'établissement analyse les statistiques dont il dispose, les communique auprès des utilisateurs des outils et services numériques ; met en place des actions correctives si besoin.
- Un bilan annuel de l'organisation et des pratiques numériques est réalisé, il prend en compte les retours des utilisateurs.

3.3.4 Administration des services et gestion des ressources numériques

Pour chacun des services disponibles :

- Accès à Internet (Filtrage)
- Services de suivi des compétences élèves (B2I...)
- Espace de travail individuel et collectif.
- Communication asynchrone (messagerie, forums, ...)
- Communication temps réel
- Services de publication (site web, blog)
- Espace numérique de travail
- Ressources numériques (manuels numériques, ressources avec authentification...)

- Gestion et réservation de ressources
- Gestion des notes
- Une instance de décision a défini les règles d'administration de ce service.
- Un administrateur de ce service est désigné, son rôle est précisé dans une charte ou lettre de mission.
- L'ensemble des utilisateurs est informé du protocole d'administration de ce service.

3.4 Assistance technique

3.4.1 Maintien en condition opérationnelle du réseau pédagogique et des services numériques

- Il existe un dispositif d'assistance technique au plus près de l'utilisateur.
- Un contrat, une charte ou une lettre de mission définit les conditions d'intervention et précise les délais.
- L'ensemble des utilisateurs est informé de la marche à suivre lorsqu'il constate un dysfonctionnement. Il connaît les conditions d'intervention et les délais.

3.4.2 Service de maintenance des matériels et des réseaux

- L'établissement bénéficie d'un dispositif de maintenance des matériels et des équipements réseaux.
- Un contrat définit les conditions de maintenance des matériels et précise les délais d'interventions.
- L'établissement bénéficie d'un dispositif d'administration des réseaux, serveurs et services numériques

3.5 Accompagnement pédagogique.

3.5.1 Service d'aide et de conseil pour le développement des usages du numérique

- Il existe un dispositif d'accompagnement pédagogique au plus près de l'utilisateur
- Une lettre de mission définit son rôle, les conditions d'intervention et sa rémunération.
- L'établissement a défini une organisation facilitant ses interventions.

3.5.2 L'établissement favorise, accompagne et valorise les pratiques numériques des personnels

- Il existe un plan de formation des enseignants local pluriannuel lié aux pratiques numériques.

- L'accompagnement entre pairs et la mutualisation de pratiques numériques sont encouragés et pris en compte dans l'évaluation.
- L'implication de chaque enseignant dans le projet numérique de l'établissement et dans le travail d'équipe est valorisée dans l'établissement et auprès des inspecteurs.

3.6 Les usages

Les usages des outils et services numériques sont classés en quatre catégories. Chacun de ces usages nécessite des infrastructures, des équipements et des services numériques particuliers.

Pour chaque type d'usage, un ou deux indicateurs rendent compte de façon synthétique du niveau d'usage constaté. D'autres indicateurs apportent des éléments d'analyse en précisant le contexte de cet usage. Ils constituent ainsi une aide pour identifier les points forts et les points faibles et mettre en place des actions adaptées.

3.6.1 L'enseignant utilise des outils et services numériques dans sa classe.

L'enseignant utilise des outils et des ressources numériques de façon collective et les présentent à ses élèves dans le cadre de son cours. Ces ressources peuvent être visuelles, sonores, audiovisuelles. Il peut s'agir de travail collectif avec un outil numérique, de présentation de ressources, de communication audio ou vidéo via des services numériques...

Nombre d'enseignants utilisant devant leurs élèves un outil de diffusion collective audio ou vidéo, un TNI ou un outil de conférence:

Jamais : ...

Occasionnellement : ...

Régulièrement : ...

Indicateur

Si un Espace numérique de travail est disponible, quel est le nombre d'enseignants qui l'utilisent devant leurs élèves:

Des droits ont été acquis pour des ressources transversales (encyclopédie, siteTV...)

Si oui, quel est le nombre d'enseignants qui utilisent devant leurs élèves une ressource numérique de ce type:

Des droits ont été acquis pour des ressources disciplinaires

Si oui, quel est le nombre d'enseignants qui utilisent devant leurs élèves une ressource numérique de ce type:

Nombre de salles d'enseignement équipées d'un poste informatique pour l'enseignant et disposant d'un accès réseau :

Nombre de salles d'enseignement disposant d'une possibilité d'accès réseau pour les équipements mobiles des enseignants :

Nombre de salles équipées en Tableau Numérique Interactif:

Nombre de salles équipées en vidéoprojecteur fixe (hors Tableau Numérique Interactif)

Nombre de vidéoprojecteurs mobiles :

Un système de visioconférence – web-conférence est disponible dans l'établissement

Eléments d'analyse

3.6.2 Les élèves utilisent des outils et services numériques dans leur classe avec leur enseignant

L'enseignant implique ses élèves dans des activités individuelles s'appuyant sur des ressources et services numériques au service de la personnalisation des enseignements (en classe, tutorat, aide individualisée, ASH...). Les élèves travaillent individuellement, à tour de rôle, par atelier ou par petit groupe.

Les travaux scolaires dans le temps de classe basés sur les outils de communication font partie de cette rubrique.

Nombre de divisions où les élèves utilisent, des outils et services numériques dans le cadre de la classe:

Jamais : ...

Occasionnellement : ...

Régulièrement : ...

Nombre d'enseignants impliquant leurs élèves dans des activités numériques :

Jamais : ...

Occasionnellement : ...

Régulièrement : ...

Indicateurs

Nombre d'enseignants impliqués dans la validation du B2I :

Nombre de divisions ou groupes utilisant au moins un manuel numérique :

Nombre de divisions ou groupes utilisant la baladodiffusion :

Nombre d'élèves impliqués dans un projet collaboratif avec des personnes extérieures à l'établissement via des outils numériques :

Nombre de salles informatiques équipées pour les travaux individuels des élèves en classe entière:

Nombre de salles informatiques équipées pour les travaux par binômes des élèves :

Nombre de classes mobiles pour les travaux individuels des élèves :

L'accès au réseau des équipements nomades à destination des élèves est prévu.

Nombre de divisions où les élèves sont tous équipés individuellement d'ordinateurs portables apportés en classe :

Éléments d'analyse

3.6.3 Les enseignants et les élèves utilisent des outils et services numériques pour le travail scolaire hors du temps de classe

Les élèves accomplissent les travaux demandés par leurs enseignants ou se forment en fonction de leurs besoins. Ils accèdent aux contenus multimédias et services associés pour lesquels les droits ont été acquis auprès des éditeurs et à d'autres ressources pédagogiques numériques fournis par les enseignants et les autres personnels éducatifs. Les enseignants mettent à disposition les ressources et animent les activités scolaires.

Les travaux scolaires hors du temps de classe basés sur les outils de communication font partie de cette rubrique.

Nombre d'enseignants donnant des travaux nécessitant des outils et services numériques en dehors de la classe :

Jamais : ...

Occasionnellement : ...

Régulièrement : ...

Indicateur

Nombre d'élèves consultant le cahier de textes de la classe :

Nombre d'élèves utilisant des outils et services numériques dans le cadre du dispositif d'accompagnement individuel:

Nombre d'élèves utilisant un outil numérique d'aide à l'orientation :

Des droits ont été acquis pour des ressources parascolaires

Si oui, quel est le nombre d'élèves qui utilisent une ressource numérique de ce type:

Des actions de sensibilisation au bon usage de l'internet à destination des élèves sont conduites dans l'établissement.

L'intégration au réseau des équipements mobiles des enseignants est possible en dehors de la classe

L'intégration au réseau des équipements mobiles des élèves est possible en dehors de la classe

Le CDI est équipé en postes de travail.

L'internat est équipé en postes de travail.

Les salles de permanences sont équipées avec un ou quelques postes de travail.

Un espace de travail équipé en postes de travail à destination des élèves est accessible en dehors des cours

Proportion d'enseignants équipés d'ordinateur personnel :.....%

Proportion des familles des élèves équipées d'ordinateur et d'une connexion internet :.....%

Proportion des élèves équipés d'un ordinateur personnel :.....%

Eléments d'analyse

3.6.4 Les acteurs du système éducatif s'informent et échangent via des outils et services numériques.

Les différents acteurs s'informent, débattent, communiquent entre eux (tableaux d'affichage numérique, mès, ENT, sites, blogs..). Les parents accèdent aux services numériques les concernant.

Nombre de familles qui utilisent les services numériques de l'établissement :

Jamais : ...

Occasionnellement : ...

Régulièrement : ...

Indicateur

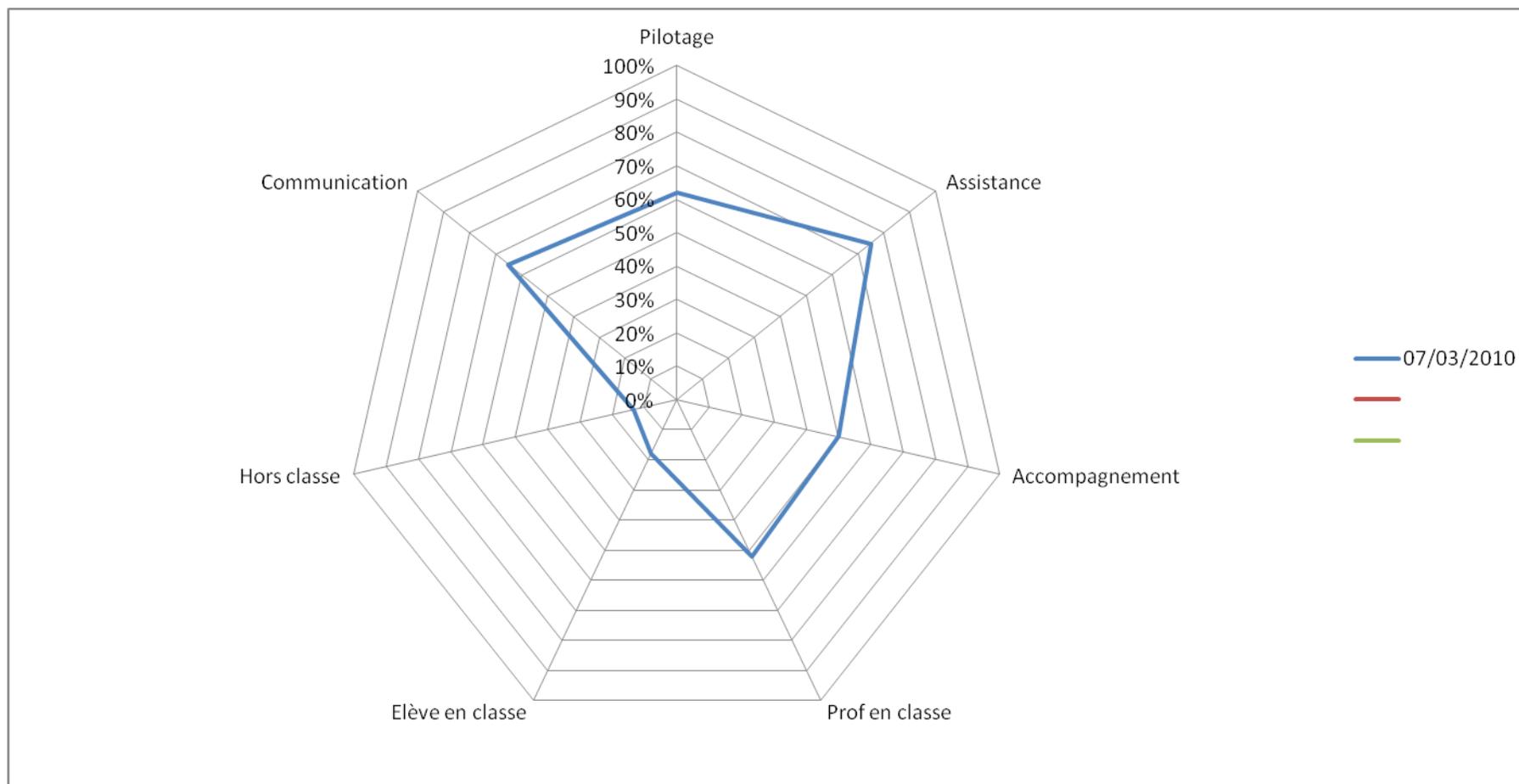
- L'administration de l'établissement diffuse de l'information actualisée au grand public. (portail)
 - L'administration de l'établissement diffuse de l'information ciblée (élèves, familles, enseignants, agents...)
 - L'administration de l'établissement communique vers les enseignants par un canal numérique. (casiers numériques)
 - Les personnels échangent entre eux au moyen d'outils numériques.
 - Les enseignants et les élèves échangent entre eux au moyen d'outils numériques
- Services numériques accessibles aux familles :
- Actualité
 - Carnet de note
 - Cahier de texte
 - Formulaire de contact
- Il existe une publication de valorisation des ressources documentaires numériques disponibles.
 - Il existe des équipements informatiques permettant l'accès à l'information dans l'établissement à destination des familles

Eléments d'analyse

Annexe :

4.1 Exemple 1 : le profil de l'établissement

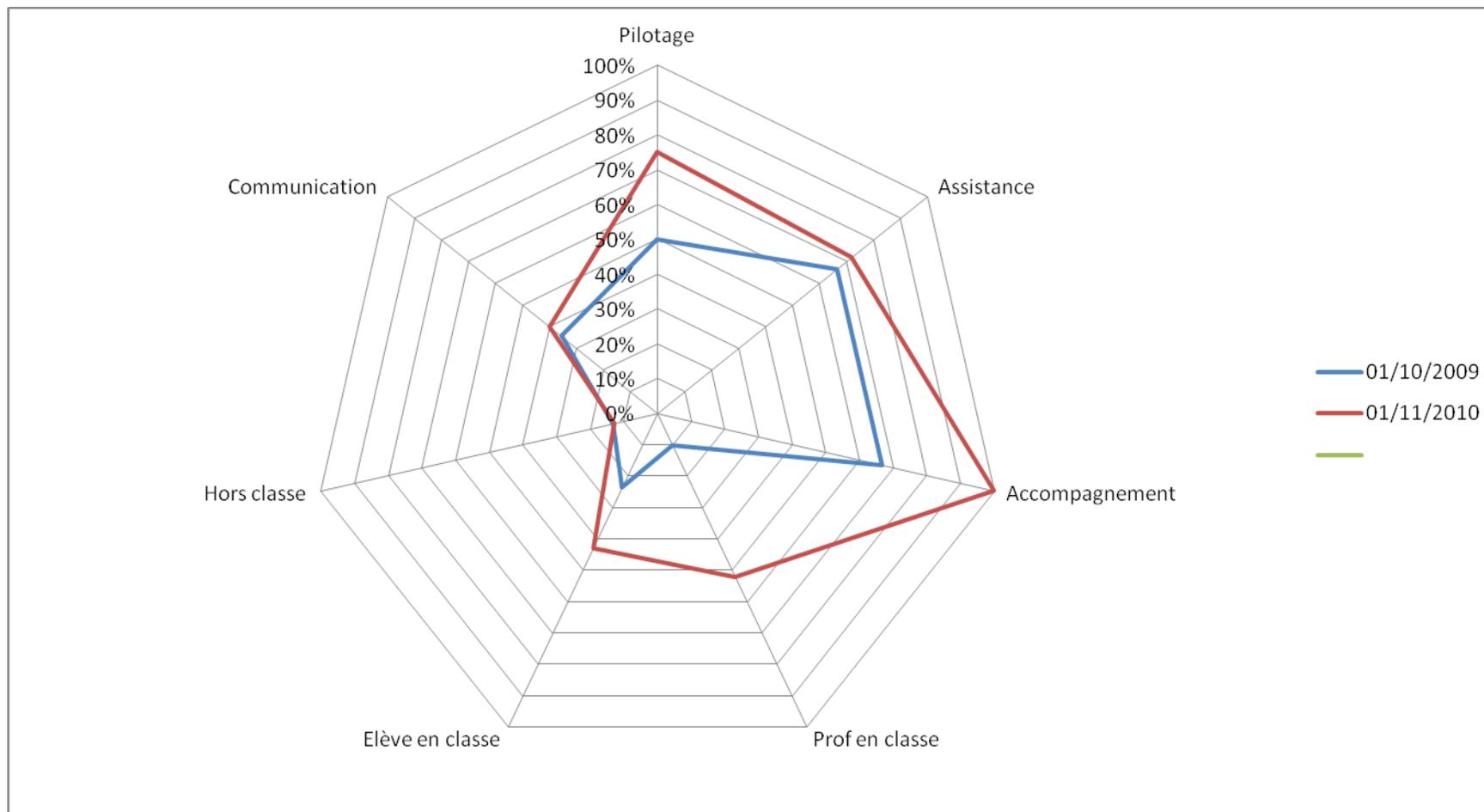
Voici le diagramme de synthèse d'un établissement qui nous informe sur son profil.



Ce diagramme permet à l'établissement d'identifier ses points forts et ses points faibles. Les outils numériques ont été ici plus particulièrement mis au service de certains acteurs.

4.2 Exemple 2 : la mesure des progrès

Voici le diagramme de synthèse d'un établissement qui mesure ses progrès.



A partir d'un état initial, l'établissement a mis en place des actions pour favoriser les usages en classe puis a mesuré ses progrès. Il peut à présent se fixer de nouveaux objectifs et définir de nouvelles actions.